EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 33

PRESENTS: Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, BREGAINT, CLEDAT. Sylvie ALAMARGOT, Jean-Louis Roger Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille Michel LE BRAS. DUDOGNON. Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michelle LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, MONDIT, Frédéric Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES: Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

ABSENT: Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-086: BATIMENT MULTI – ACCUEIL – FIN DE MISE A DISPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Vu la délibération 2012-099 portant approbation de la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal abritant un multi-accueil à Saint-Léonard de Noblat

L'exercice de cette compétence, transférée par les communes membres, a conduit à la mise à disposition d'un bâtiment abritant un multi-accueil de 14 places situé 6 Boulevard Barbusse — 87400 — Saint-Léonard de Noblat.

L'Intercommunalité de Noblat a fait construire, avenue de Drusenheim à Saint-Léonard de Noblat, un Équipement, appelé Maison de la Petite Enfance, qui abrite, entre autres, un multi-accueil qui remplace celui du boulevard Barbusse.

L'occupation du bâtiment, 6 boulevard Barbusse, affecté au multi-accueil avait conduit à la passation d'une convention de mise à disposition d'un bien immobilier (délibération 2012-099).

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre à fin à la convention de mise disposition du bâtiment qui n'est plus utilisé pour ce service et de restituer le bâtiment à la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve la fin de mise à disposition du bâtiment, 6 boulevard Barbusse à Saint-Léonard de Noblat précédemment utilisé comme multi-accueil,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour réaliser cette fin de mise à disposition et restituer le bâtiment à la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture le : 30.06.17
Publié ou notifié
Le : 30.06.17

Le Président,

E. DE COMMUNE

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BATIMENT MULTI-ACCUEIL - FIN DE MISE A DISPOSITION

Date de transmission de l'acte :

30/06/2017

Date de réception de l'accusé de

30/06/2017

réception:

Numéro de l'acte :

2017-086 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20170622-2017-086-DE

Date de décision :

22/06/2017

Acte transmis par :

Alain DARBON

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions